departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 25 juin 2004

Votants: 39

Indemnité de conseil au Trésorier Principal Municipal

Convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 30 juin 2004

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés:

Conseillers:

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Direction des Finances

Indemnité de conseil au Trésorier Principal Municipal

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Je vous rappelle qu'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 (JO du 17 février 1983) a institué une indemnité de conseil dont peut bénéficier le Receveur Municipal.

La mission type de conseil définie à l'article $1^{\rm er}$ de cet arrêté comprend notamment :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Selon les dispositions de l'arrêté, cette mission donne droit à l'octroi d'une indemnité calculée en application du tarif défini à l'article 4, sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, afin qu'il fournisse des prestations de conseil et d'assistance en matière comptable financière, économique et budgétaire :

- accorder à M. Michel GUYON, Trésorier Principal Municipal, l'indemnité prévue par l'article 4 de l'arrêté précité du 16 décembre 1983 au taux de 100 % (plafond de 9 028,85 € en 2003).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 38
Contre: 1
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

Ordre du jour